



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Jeudi 07 mars 2019 à 20H30

Date de convocation : 01 mars 2019
Date d'affichage : 01 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 08

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le premier mars de l'an deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : IMBERT Philippe ayant donné pouvoir à LAINÉ Magali, MOREAU – POLLONO Anaïs ayant donné pouvoir à LUNEL Dominique, FLOQUART Sandrine ayant donné pouvoir à RIVIERE Patrick, MEGY Karl ayant donné pouvoir à MERCIER Janny.

Etait absent excusé : SOUCHU David.

Secrétaire de séance nommé : Dominique LUNEL

Ordre du jour :

- Délibération sur l'urgence de la séance extraordinaire du conseil municipal.
- Délibération sur le choix de l'architecte et lancement de sa mission pour les travaux du commerce local.

Délibération sur l'urgence de la séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur Le Maire convoque le conseil municipal pour une réunion à titre extraordinaire, liée à l'urgence de recueillir des devis d'entreprises qui compléteront le dossier de demande de subvention D.E.T.R, pour la réfection de la couverture et de la charpente du commerce local.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour reconnaître l'urgence de cette séance.

Après échanges le conseil municipal, reconnaît l'urgence de cette séance.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité des voix

12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

Délibération sur le choix de l'architecte et lancement de sa mission pour les travaux du commerce local.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, que trois devis ont été présentés par les cabinets d'architecte.

Les Architectes qui ont présenté leurs devis sont :

- CAZALS HUBERT – Architecte DPLG
- AUDEVARD CAILLOUX – Atelier d'Architecte
- THOMAS COUELLIER – Architecte DE HMONP

Monsieur Le Maire apporte les informations liées aux détails de chacune des offres faites par les architectes.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'Architecte retenu dans le cadre du projet de restauration de la toiture et de la charpente du commerce local.

Le devis présenté par THOMAS COUELLIER – Architecte DE HMONP pour un montant de 14 450 € HT soit 17 340 € TTC, pour les missions qui lui incombent, est voté à l'unanimité par le conseil municipal qui charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

- **Fin de la séance à : 21 heures.**
- **Prochain conseil municipal : Vendredi 22/03/2019 à 19 Heures.**